

FLASH INFO :
NOUVEAU POUR LA FILIERE TECHNIQUE
L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CORPS DES TECHNICIENS
PAR LA VOIE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

DANS LE GRADE DE TECHNICIEN 1er CLASSE

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE :

Conditions	Exigence
Statut	Techniciens de 2 ^e classe du ministère de la justice.
Ancienneté requise	1 an au moins dans le grade de technicien de 2e classe + 4 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.
Position administrative	Être en position d'activité, détachement ou congé statutaire (pas de disponibilité).

EPREUVE ET DÉROULÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

Structure de l'examen	Une seule épreuve : oral d'admission.
Épreuve orale 30 min (Coef.1)	10 min max d'exposé puis entretien évaluant : aptitudes, réflexion, motivation, positionnement professionnel, adaptation aux fonctions de TCE, reconnaissance de l'expérience.
Dossier RAEP	RAEP obligatoire non noté.
Choix de la spécialité	Choix à l'inscription non modifiable après clôture des inscriptions
Notation – admission	Note > ou = à 10/20

FLASH INFO :
NOUVEAU POUR LA FILIERE TECHNIQUE
L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CORPS DES TECHNICIENS
PAR LA VOIE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

**DANS LE GRADE DE TECHNICIEN DE CLASSE
EXCEPTIONNELLE**

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE :

Conditions	Exigence
Statut	Techniciens de 1 ^{re} classe du ministère de la justice.
Ancienneté requis	1 an au moins dans le grade de technicien de 1 ^{re} classe + 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.
Position administrative	Être en position d'activité, détachement ou congé statutaire (pas de disponibilité).

EPREUVE ET DÉROULÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

Structure de l'examen	Une seule épreuve : oral d'admission.
Épreuve orale 30 min (Coef.1)	10 min max d'exposé puis entretien évaluant : aptitudes, réflexion, motivation, positionnement professionnel, adaptation aux fonctions de TCE, reconnaissance de l'expérience.
Dossier RAEP	RAEP obligatoire non noté.
Choix de la spécialité	Choix à l'inscription non modifiable après clôture des inscriptions
Notation – admission	Note > ou = à 10/20